



# Schéma directeur cyclable

## Projet de résorption des discontinuités cyclables entre Vouillé et Niort (Terre-de-Sports)

Concertation publique – 15 juin / 15 juillet 2025

# Des objectifs ambitieux pour le développement des mobilités alternatives

En septembre 2022, l'Etat a lancé le **Plan vélo et marche 2023-2027** afin de redoubler d'effort et définitivement inscrire le vélo dans le quotidien de tous les Français. L'un des principaux objectifs est de **développer un réseau cyclable adapté et sécurisé** afin d'atteindre 80 000 km d'aménagements cyclables en 2027 et 100 000 en 2030.

Au niveau local, le vélo est également un **objectif des principaux documents de planification territoriale** de Niort Agglo :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) vise à promouvoir les mobilités durables et l'intermodalité,
- La fiche 2.1 du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) s'est donnée pour objectif d'« aménager un territoire accessible au vélo »,
- Le Plan local d'urbanisme intercommunal et déplacement (PLUi-D) dont l'objectif 3.3 de l'axe 3 vise à proposer des axes cyclables hiérarchisés, structurants et performants.

Sur la base de ces documents cadres, Niort Agglo a adopté le 27 mars 2023 son Schéma directeur cyclable qui vise l'ouverture de 450km d'itinéraires cyclables par la **création de 190km d'infrastructures cyclables nouvelles**.

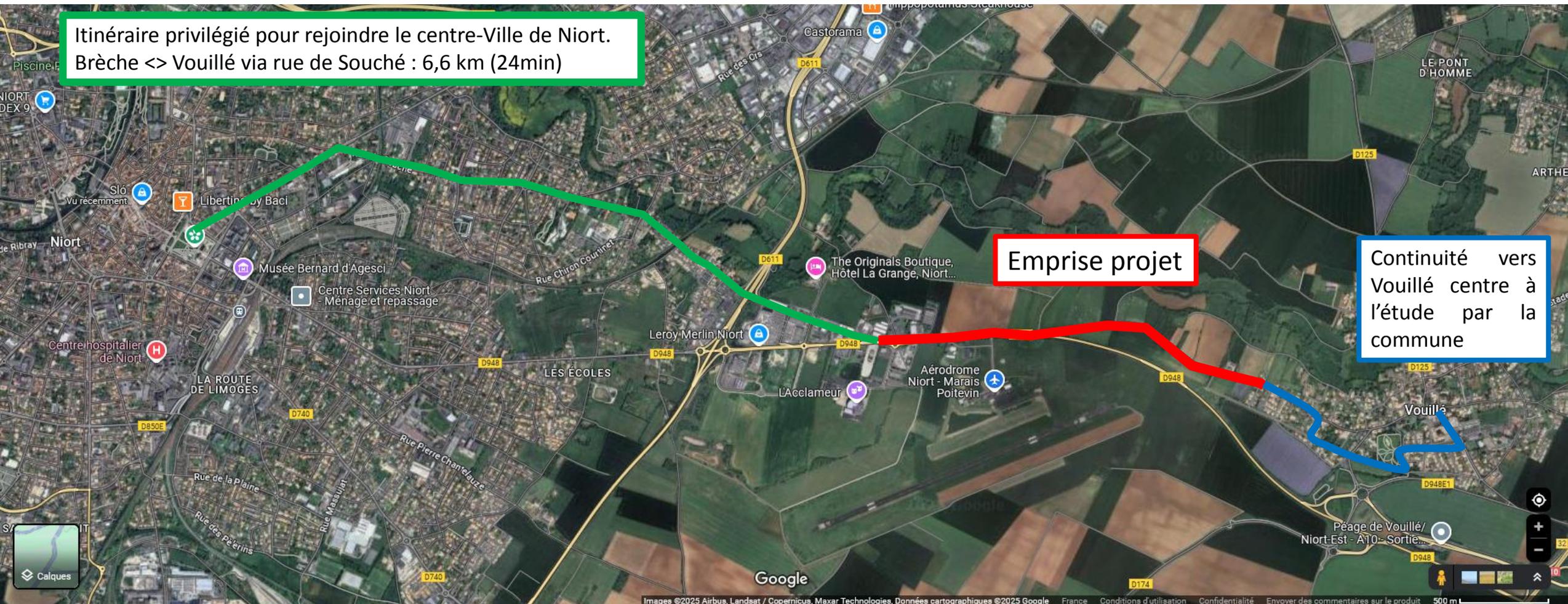
Par ailleurs, Niort Agglo bénéficie d'un **accompagnement financier de l'Etat sur la période 2024-2029** pour la mise en place de la première partie du Schéma (100 km de discontinuités cyclables à traiter).

Dans ce cadre, Niort Agglo, en partenariat avec les communes concernées, **souhaite réaliser un itinéraire reliant la commune de Vouillé à la zone Terre-de-Sports à Niort. Le coût prévisionnel d'opération (hors foncier) est estimé à 415 000 € HT.**



# L'itinéraire Vouillé/Niort

Itinéraire privilégié pour rejoindre le centre-Ville de Niort.  
Brèche <> Vouillé via rue de Souché : 6,6 km (24min)



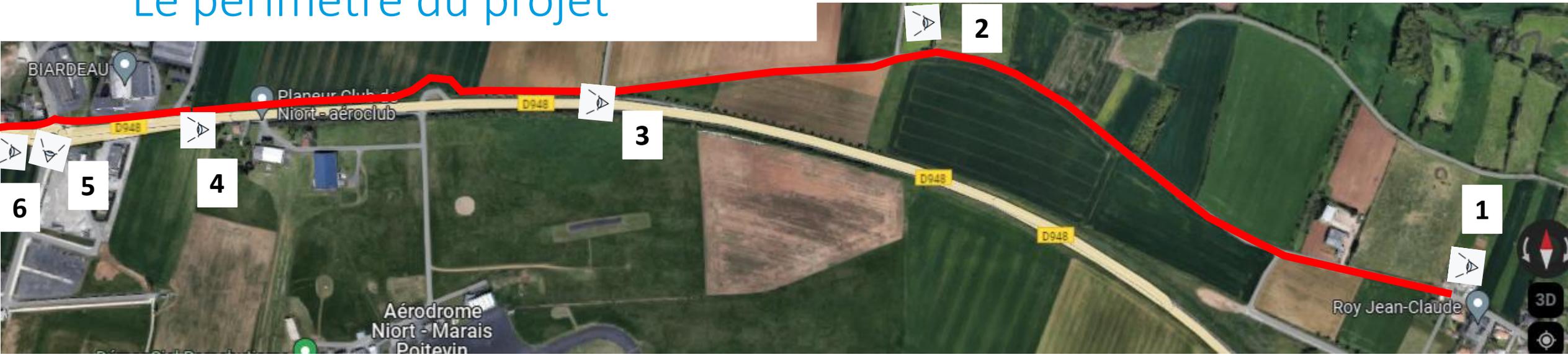
Emprise projet

Continuité vers Vouillé centre à l'étude par la commune

L'opération vise la résorption des **principales discontinuités cyclables** (en rouge) entre la commune de Vouillé et la zone Terre-de-Sports à Niort. L'objectif étant de se connecter aux aménagements existants à l'intérieur de la zone puis dans la zone urbaine niortaise (en vert). Elle a pour objectif principal de :

- **Développer les mobilités actives au quotidien**, par l'amélioration de la desserte de zones d'emploi et de commerces (Terre-de-Sports) et de loisirs (Acclameur).
- Relier la commune de Vouillé (3 431 habitants) à Niort (59 309 habitants).

# Le périmètre du projet



Voie communale très peu circulée à la sortie de Vouillé.



Av. de Limoges : route départementale à très fort trafic, limitée à 90 km/h, dépourvue d'aménagements cyclables.



Giratoire d'entrée de ville dépourvu d'aménagements cyclables.



Voie communale réservée aux cycles, riverains et engins agricole existante.

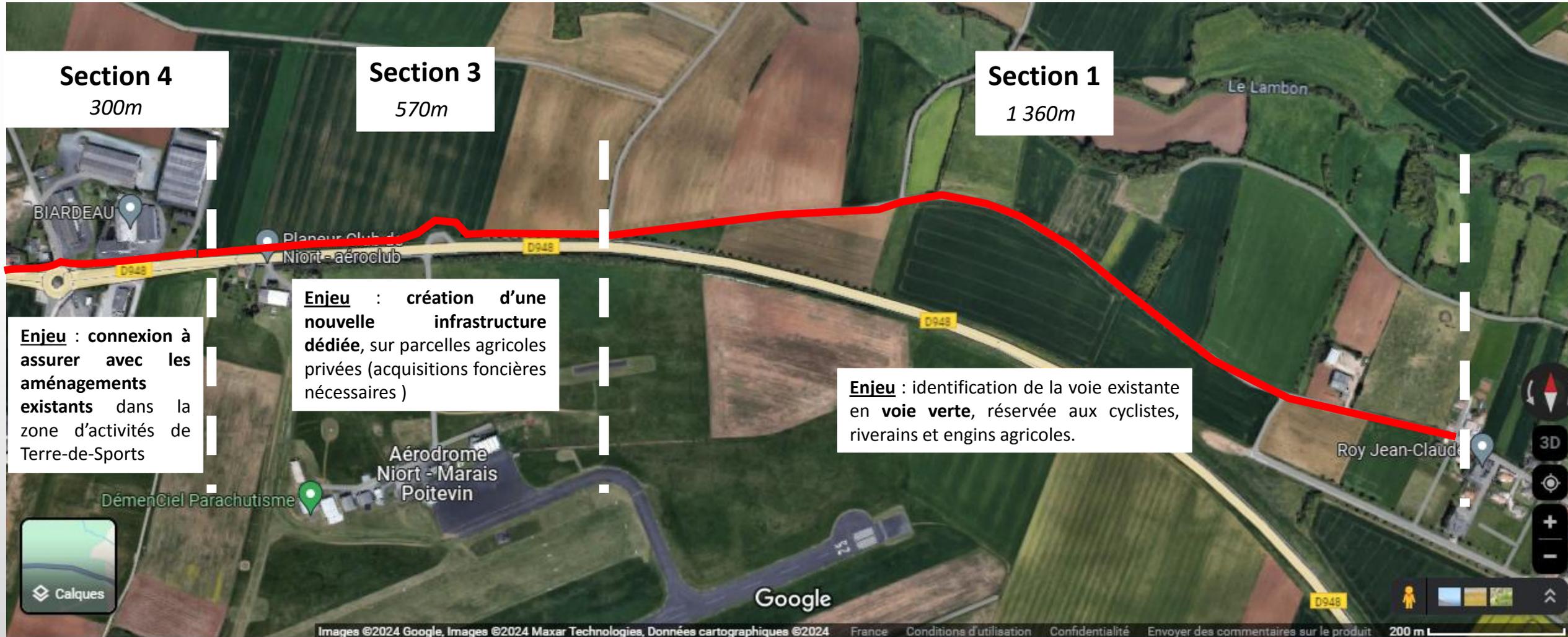


Arrivée dans la ZAE Terre-de-Sports, dépourvue d'aménagements cyclables.



Continuités cyclables existantes après le giratoire d'entrée de ville.

# Les enjeux d'aménagement



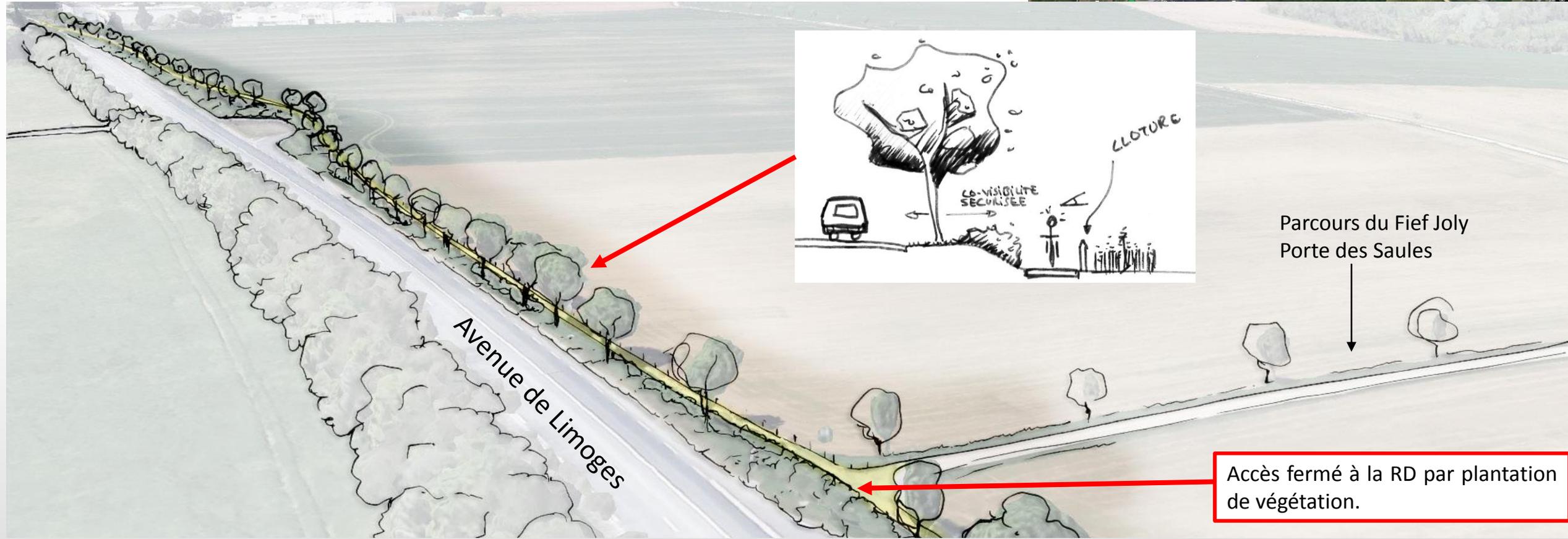
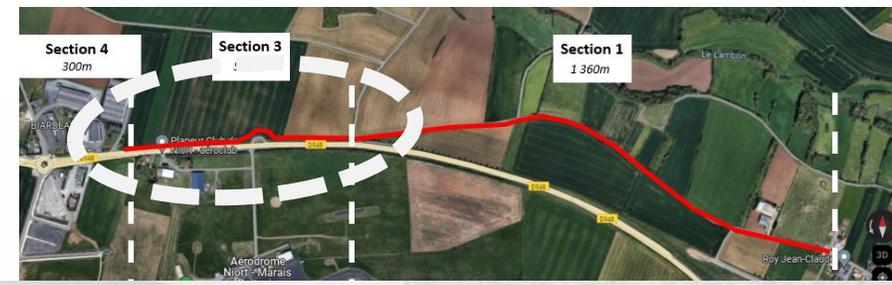
# LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT PAR SECTIONS

# Section 1



- Identification de la voie de circulation existante en **voie verte** :
  - Circulation réservée aux cycles, riverains et engins agricoles,
  - Mise en place d'une signalétique horizontale et verticale adéquate (panneau signalisation voie verte),

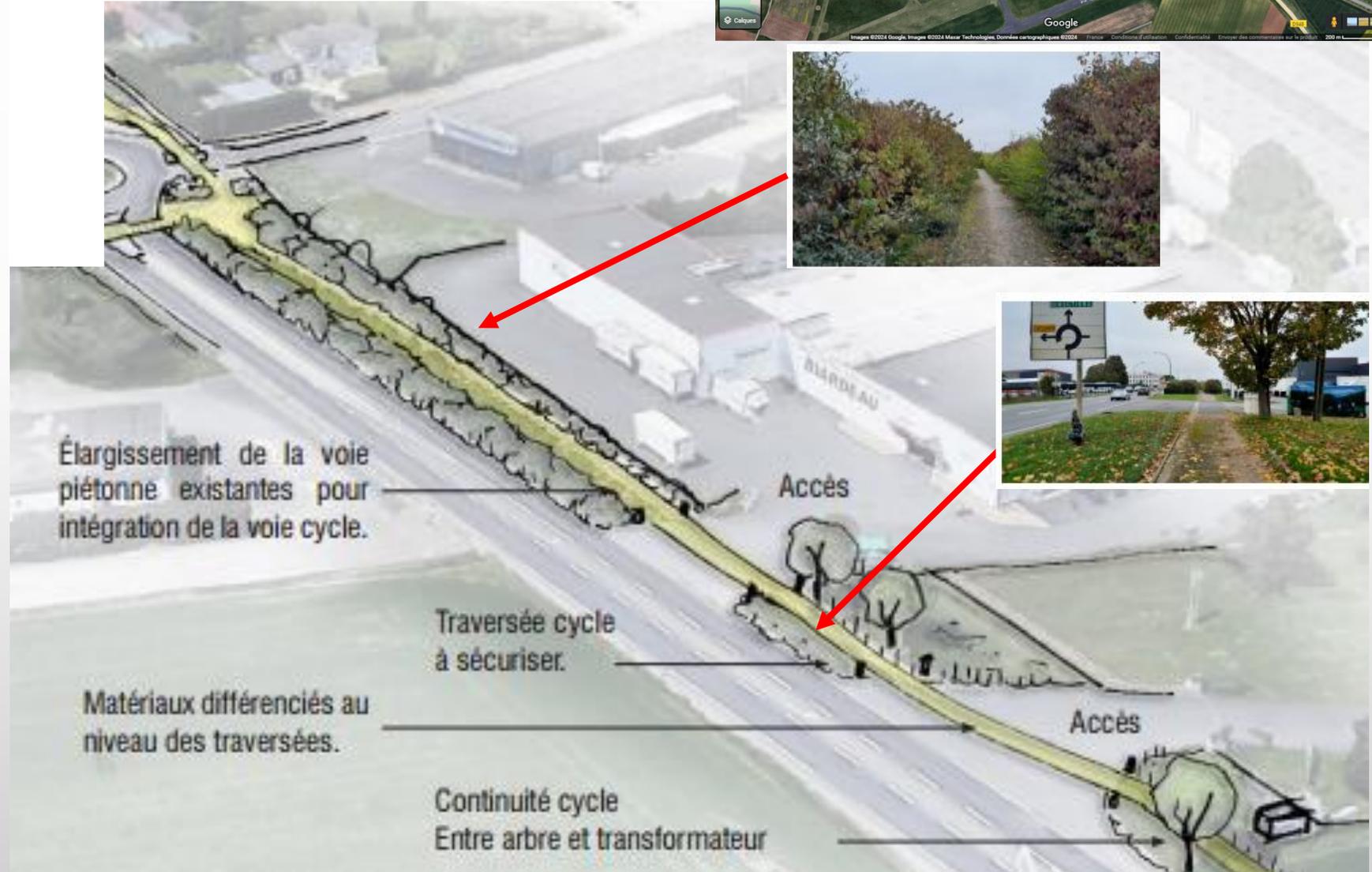
## Section 2



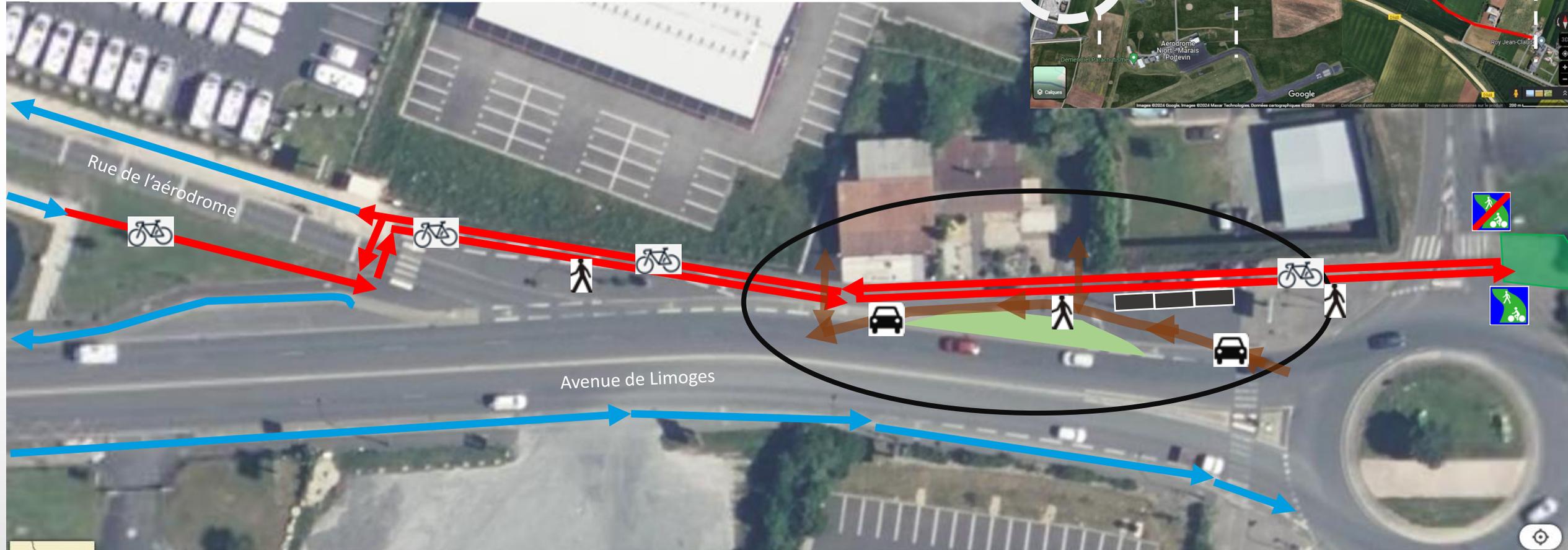
- Création d'une voie verte de 3m de large sur parcelles agricoles privées (acquisitions foncières nécessaires),
- **Fermeture de l'accès à l'avenue de Limoges** en fin de chemin pour limiter les risques d'accidents lors de l'insertion.

# Section 3 – Avant le giratoire d'entrée de ville

- **Élargissement du trottoir existant** permettant de **poursuivre la voie verte jusqu'au giratoire** d'entrée de ville,
- **Sécurisation des traversées** devant les entreprises.



# Section 3 – Après le giratoire d'entrée de ville

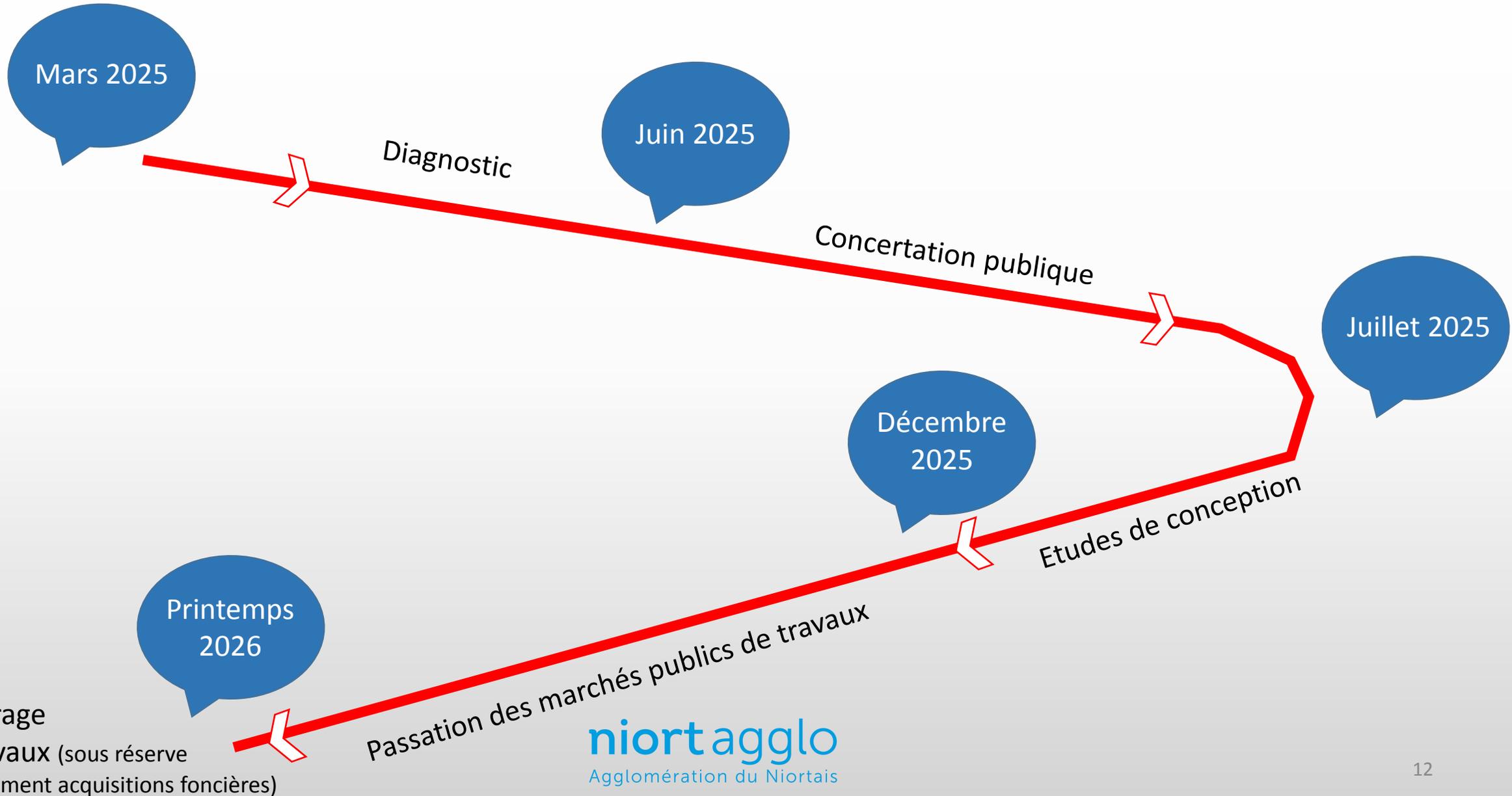


- Création de pistes cyclables bidirectionnelles en continuité des aménagements existants (→) rue de l'Aérodrome et en direction de la rue de Souché,
- Réaménagement du parking, avec maintien des accès entreprises et commerces ainsi que de 3 places de stationnement,
- Flux véhicule sur le parking,
- Maintien de la continuité piétonne à travers le parking**, comme existante actuellement.

# Foncier

- La réalisation de ce programme suppose l'acquisition de bandes foncières d'environ 5m de large, le long de l'avenue de Limoges,
- Des négociations foncières sont en cours depuis mars 2025, notamment par le biais de la SAFER qui accompagne Niort Agglo auprès des propriétaires/exploitants agricoles.

# Planning prévisionnel



**Niort Agglo**  
**Direction Transports et mobilités**  
05-17-38-81-10  
Transports@agglo-niort.fr